



Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 077-267708410-20240229-99_290220245-DE

Commune de COMBS LA-VILLE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 FEVRIER 2024

Délibération n°5

Date de convocation
26-02-2024

Date d'affichage
28-02-2024

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 17

présents : 9

votants : 11

Affaire suivie par :
Mme Anne
MASSOLAS

Objet : TARIFS 2024 – Service Animation seniors

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 février, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Murielle GOTIN Vice – Présidente du CCAS à 18h30.

Présents : Mme M. GOTIN - Mme M. GEORGET - M. Y. LERAY - M. C. GHIS
M. E. ALAMAMY - M. F. AUZANNEAU - Mme E. NOËL - M. P. CHAREIL
M. L. PINGARD -

Absents représentés : M. G. GEOFFROY par Mme M. GOTIN
Mme C. LAFONT par M. E. ALAMAMY

Absents excusés : M. D. ROUSSAUX - Mme R. COCHET - Mme M. DUPUIS -
Mme A. MARCHIVE - Mme M. HODOT - Mme A. ADJELI

Madame GOTIN Murielle, rapporteur, soumet au conseil d'administration le rapport suivant :

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la tarification du service animations seniors pour l'année 2024.

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 123-4 à L. 123-9,

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer le tarif des activités seniors pour 2024,

CONSIDÉRANT que la tarification des services est actualisée chaque début d'année civile,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'appliquer une augmentation de 5 % sur les tarifs des animations à compter du 01 Mars 2024.

